



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le lundi 9 septembre 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 juin 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Présentation du site informatique de la police rurale. Adoption de sa mise en place
- 5- Rapport annuel d'activités du délégataire du service public, la SARL ARCANO pour la gestion et l'exploitation des Mines de Bruoux (Exercice 2023)
- 6- Rapport annuel d'activités de la CCPAL (Exercice 2023)
- 7- Point sur l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
- 8- Adhésion à l'Agence France Locale (AFL) – Société Territoriale et engagement de garantie première demande – Complément apportée à la délibération du 25 juin 2024 : Désignation des représentants titulaire et suppléant à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale (AFL) – Société Territoriale
- 9- Modification des statuts de la SPL (Société Publique Locale) TERRITOIRE VAUCLUSE et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société
- 10- Avenant au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour l'opération « installation d'un ascenseur extérieur et aménagement de la façade nord de la mairie »

- 11- Projet de cession par le département de Vaucluse d'un ensemble bâti situé 9 chemin des Fournigons à Gargas, comprenant deux bâtiments contenant environ 300 m² de bureaux et de salles situés sur 2 parcelles cadastrées C2512 et C2516 d'une superficie totale de 1 770 m²
- 12- Projet d'acquisition des parcelles cadastrées D 411 et 916 au lieu-dit « Tartuguyère » d'une surface totale de 2 ha 01 a 20 ca
- 13- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written over the right side of the official stamp.